1 Introduction
2 Analyse des dangers : ga-eaurgale
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Water
2.5.2 Acide nitrique (nitric acid)
2.5.3 Acide chlorhydrique (hydrochloric acid)
2.5.4 Gallium
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit ga-eaurgale
Company	Thermo Fisher (Kandel) GmbH
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **ga-eaurgale**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : ga-eaurgale

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **ga-eaurgale**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Thermo Fisher (Kandel) GmbH
État physique	liquide
Forme	
pH	Non disponible
Usage	Information not available in document.
Date FDS	2024-11-30

La FDS date du 2024-11-30. Elle a donc 1 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Acide nitrique (nitric acid) devrait être classée H330 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Acide chlorhydrique (hydrochloric acid) devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence :

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 P310

Transport :

- ADR : 8
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 8
- IATA : 8
- UN : UN2031 (acide nitrique solution)

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. • Retirer et laver les gants et vêtements contaminés (y compris leur doublure intérieure) avant réutilisation. • Consulter immédiatement un médecin.

eyes : • Rincer immédiatement et abondamment à l’eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. • Consulter immédiatement un médecin.

ingestion : • NE PAS faire vomir. • Nettoyer la bouche avec de l’eau. • Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. • Consulter immédiatement un médecin.

inhalation : • En l’absence de respiration : pratiquer la respiration artificielle. • Transporter la personne loin de toute exposition et maintenir en position couchée. • Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; utiliser un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d’une valve anti-retour, ou tout autre dispositif respiratoire approprié.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Water

Identification

- N° CAS : 7732-18-5
- N° EINECS : 231-791-2

Concentration :from 94.8 to 100.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Acide nitrique (nitric acid)

Identification

- N° CAS : 7697-37-2
- N° EINECS : 231-714-2

Concentration :from 5.0 to 100.0

Dangers :

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H330 Fatal if inhaled.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (ppm) : 1.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2.6

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEMars 2022Fiche n°9 - Acide nitriqueFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acide nitrique »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1-3] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 Acide chlorhydrique (hydrochloric acid)

Identification

- N° CAS : 7647-01-0
- N° EINECS : 231-595-7

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H331 Toxique par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5.0 - VLE-8h (mg/m³) : 8.0 - VLE-15min (ppm) : 10.0 - VLE-15min (mg/m³) : 15.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEFévrier 2019Fiche n°13 - Chlorure d'hydrogène (ou acide chlorhydrique) et solutions aqueusesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Chlorure d'hydrogène (ou acide chlorhydrique) et solutions aqueuses »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[34-36] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.4 Gallium

Identification

- N° CAS : 7440-55-3
- N° EINECS : 231-163-8

Concentration :from 0.001 to 0.01

Dangers :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Gants de protection. Le document indique uniquement les matériaux possibles : Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC Il précise que l'utilisateur doit consulter le fabricant pour connaître la perméabilité et le temps de pénétration.
Yeux	Lunettes de protection conformes à la norme européenne EN 166.
Peau	-
Système respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire homologué selon NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 136 si les limites d'exposition sont dépassées ou en présence de symptômes d'irritation. Type de filtre recommandé : Multi-purpose/ABEK conforme à EN 14387 (filtre à particules) Filtre à particules conforme à EN 143 Utiliser un appareil respiratoire homologué selon NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 si les limites d'exposition sont dépassées. Demi-masque recommandé : Filtrage des particules conforme à EN 149:2001
Corps	- Vêtements à manches longues.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Porter un équipement de protection individuelle (EPI) et un équipement de protection du visage. - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. - Utiliser uniquement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. - Ne pas avaler le produit ; en cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr : - Conserver le produit dans des récipients bien fermés. - Stocker au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. - Le lieu doit être adapté aux matières corrosives (classe de stockage : SC 8 pour la Suisse). Incompatibilités potentielles : - Bases fortes. - Agents comburants.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Information not available in document.